

pro infirmis

Rapport financier 2025



Faits et chiffres

	2025	2024
Bilan (en millions de CHF)		
Actifs circulants	89,7	87,0
Actifs immobilisés	32,4	33,3
Total des actifs	122,1	120,3
Capital étranger	33,4	37,4
Capital des fonds affectés	37,0	36,3
Capital de l'organisation	51,7	46,6
Total des passifs	122,1	120,3
Compte d'exploitation (en millions de CHF)		
Produits de la récolte de fonds	19,5	19,2
Subventions AI	57,2	56,5
Produits des prestations	10,9	11,4
Subventions de la Confédération, des cantons et des communes	22,9	20,8
Autres produits	2,6	3,3
Total des produits d'exploitation	113,1	111,2
Charges de personnel	-70,6	-71,8
Charges pour clients et organisations du handicap	-26,2	-28,7
Autres charges d'exploitation	-12,6	-13,4
Amortissements	-1,1	-1,3
Total des charges d'exploitation	-110,5	-115,2
Résultat d'exploitation	2,5	-4,0
Résultat non opérationnel	2,7	7,3
Résultat annuel avant attribution/prélèvement	5,2	3,3
Personnel		
Total collaboratrices et collaborateurs	1'586	1'574
Dont collaboratrices et collaborateurs rémunérés au mois	726	711
Équivalent en postes à plein temps	512	520
Dont collaboratrices et collaborateurs rémunérés à l'heure	860	863
Équivalent en postes à plein temps	90	93
Personnes actives à titre honorifique dans les comités cantonaux	90	104
Directions cantonales	13	14
Services de consultation	50	51
Récolte de fonds (en millions de CHF)		
Produits de la récolte de fonds	19,5	19,2
Charges de la récolte de fonds	7,0	6,8
Rémunérations et indemnités (en milliers de CHF)*		
Total des rémunérations des 7 membres de la Direction (AP 6)	1'211	999
Rapport entre le salaire le plus bas et le plus élevé	1 : 4	1 : 4
Indemnités aux membres du comité	92	85
Dont indemnités à la coprésidence (au total)	30	30

* Les indemnités sont fixées conformément aux directives de la Zewo.

Des écarts d'arrondi sont possibles en raison de la présentation des comptes annuels en milliers de francs suisses (kCHF).

Table des matières

Comptes annuels consolidés

1. Bilan consolidé	6
2. Compte d'exploitation consolidé	7
3. Tableau de financement consolidé	8
4. Tableau de variation du capital	10
5. Bases de la présentation des comptes	13
5.1 Généralités	13
5.2 Consolidation et périmètre de consolidation/continuité	13
5.3 Organisations/personnes/institutions liées	13
6. Principes d'évaluation et commentaires	14
6.1 Bilan consolidé	14
6.2 Compte d'exploitation consolidé	20
6.3 Tableau de financement consolidé	23
7. Autres indications	24
7.1 Charges selon Swiss GAAP RPC 21, chiffre 22	24
7.2 Indemnités destinées aux membres du comité et de la direction	24
7.3 Prestations gratuites	24
7.4 Transactions de donation et d'échange	24
7.5 Opérations hors bilan	25
7.6 Indications sur les engagements de prévoyance au sens de la RPC 16	25
7.7 Événements après le jour du bilan	25
7.8 Indications sur la réalisation d'une analyse des risques	25
7.9 Dettes non portées au bilan	25
8. Rapport de l'organe de révision	26

Comptes individuels de l'association Pro Infirmis

9. Bilan de l'association	30
10. Compte d'exploitation de l'association	31
11. Bases de la présentation des comptes	31
12. Commentaires sur les postes du bilan et du compte d'exploitation	32
13. Autres indications	33
14. Rapport de l'organe de révision	34



Photos : Sandro Imhasly (pages 1, 4, 7, 9, 11, 12, 29, 36), T+T Fotografie (page 5, portrait)

Introduction

La stabilité financière est la base d'une action efficace



Stéphanie Thalmann-Vogel
Cheffe Finances et Récolte de fonds

Chère lectrice, cher lecteur,

C'est avec plaisir que nous vous présentons nos comptes 2025. Nous avons réussi à stabiliser notre situation financière tout en développant les prestations pour notre clientèle.

La clôture montre un bénéfice d'exploitation de 2,5 millions de francs et un résultat annuel de 5,2 millions de francs. Ces bons résultats sont dus à une augmentation des dons, au maintien de notre collaboration éprouvée tant avec la Confédération qu'avec les cantons et à une grande discipline dans l'utilisation des moyens financiers. Le fort engagement de nos collaboratrices et collaborateurs y a aussi fortement contribué.

Le bénéfice obtenu consolide notre capital propre et garantit la poursuite de notre mission à long terme malgré un environnement de plus en plus complexe.

Les nouvelles structures de Pro Infirmis ont contribué de manière significative à cette bonne évolution financière. En regroupant les 13 anciennes directions cantonales en quatre régions, l'organisation peut utiliser les moyens disponibles de manière plus efficace et durable.

L'objectif est d'instaurer un bon rapport coût-efficacité sur le long terme. Ainsi, nous garantissons que nos moyens sont utilisés là où ils sont le plus utiles pour nos clientes et clients.

Une offre étoffée pour les personnes en situation de handicap

Le développement de nos prestations compte parmi les succès de l'année 2025. La consultation sociale a pu soutenir 6% de clientes et clients en plus. Le nombre d'heures de conseil a également augmenté. Ce sont des personnes en difficulté que notre stabilité financière nous permet de soutenir durablement.

Grâce à ce bon résultat, nous pouvons innover et développer notre offre. Ainsi, nos prestations s'ajustent aux besoins de nos clientes et clients sur le chemin vers une plus grande autonomie.

La solidité financière de Pro Infirmis nous permet d'envisager l'avenir avec sérénité. Nous vous remercions chaleureusement pour votre soutien et votre confiance.

Stéphanie Thalmann-Vogel
Cheffe Finances et Récolte de fonds

1. Bilan consolidé

		31.12.2025		31.12.2024	
Actifs (en kCHF)					
Liquidités	1	5'549	4,6 %	7'918	6,6 %
Titres	2	77'212	63,2 %	73'128	60,8 %
Créances résultant de prestations	3	3'827	3,1 %	3'726	3,1 %
Autres créances à court terme	4	396	0,3 %	430	0,3 %
Stocks	5	172	0,1 %	231	0,2 %
Actifs de régularisation	6	2'517	2,1 %	1'581	1,3 %
Actifs circulants		89'673	73,4 %	87'014	72,3 %
Immobilisations financières	7	153	0,1 %	158	0,1 %
Immobilisations corporelles meubles	8	2'127	1,8 %	2'629	2,2 %
Immobilisations corporelles immeubles	9	30'129	24,7 %	30'550	25,4 %
Actifs immobilisés		32'409	26,6 %	33'337	27,7 %
Total des actifs		122'082	100,0 %	120'351	100,0 %
Passifs (en kCHF)					
Dettes financières à court terme	10	10'000	8,2 %	14'500	12,0 %
Dettes à court terme résultant de prestations	11	1'100	0,9 %	1'165	1,0 %
Autres dettes à court terme	12	2'652	2,0 %	2'224	1,9 %
Provisions à court terme	13	282	0,2 %	160	0,1 %
Passifs de régularisation	14	1'719	1,4 %	1'180	1,0 %
Capitaux étrangers à court terme		15'753	12,7 %	19'230	16,0 %
Dettes financières à long terme	15	15'000	12,4 %	15'000	12,4 %
Provisions à long terme	16	2'618	2,2 %	3'227	2,7 %
Capitaux étrangers à long terme		17'618	14,6 %	18'227	15,1 %
Capital des fonds	17	37'003	30,3 %	36'342	30,2 %
Capital lié		8'830	7,3 %	8'741	7,3 %
Capital libre		42'878	35,1 %	37'810	31,4 %
Capital de l'organisation	18	51'708	42,4 %	46'552	38,7 %
Total des passifs		122'082	100,0 %	120'351	100,0 %

2. Compte d'exploitation consolidé

		2025		2024	
Produits d'exploitation (en kCHF)					
Produits de la récolte de fonds	19	19'498	17,2 %	19'233	17,3 %
Subventions AI	20	57'217	50,7 %	56'464	50,8 %
Produits des prestations	21	10'884	9,6 %	11'441	10,3 %
Subventions de la Confédération, des cantons et des communes	22	22'862	20,2 %	20'771	18,7 %
Autres produits	23	2'599	2,3 %	3'326	3,0 %
Total des produits d'exploitation		113'060	100,0 %	111'234	100,0 %
Charges d'exploitation (en kCHF)					
Charges de personnel	24	-70'632	-62,5 %	-71'768	-64,5 %
Charges pour clients et organisations du handicap	25	-26'237	-23,2 %	-28'711	-25,8 %
Autres charges d'exploitation	26	-12'574	-11,1 %	-13'436	-12,1 %
Amortissements des immobilisations d'exploitation	27	-1'087	-1,0 %	-1'349	-1,2 %
Total des charges d'exploitation		-110'530	-97,8 %	-115'266	-103,6 %
Résultat d'exploitation en kCHF		2'531	2,2 %	-4'032	-3,6 %
Résultat financier	28	2'651	2,3 %	5'436	4,9 %
Résultat des immeubles hors exploitation	29	801	0,7 %	844	0,8 %
Autre résultat sans rapport avec les prestations	30	-166	-0,1 %	-3	0,0 %
Résultat avant variation du capital des fonds en kCHF		5'817	5,2 %	2'244	2,1 %
Variation du capital des fonds	31	-661	-0,6 %	1'045	0,9 %
Résultat annuel avant attribution/prélèvement sur capital de l'organisation en kCHF	32	5'156	4,6 %	3'289	3,0 %



3. Tableau de financement consolidé

	2025	2024
Résultat annuel avant attribution/prélèvement sur capital de l'organisation	5'156	3'289
Variation du capital des fonds	661	-1'045
Amortissements	1'320	1'583
Variation titres	-4'084	-4'495
Variation réserves	-487	1'281
Résultat sortie actifs immobilisés	-6	13
Variation créances résultant de prestations	-101	-231
Variation autres créances à court terme	35	-72
Variation stocks	59	5
Variation actifs de régularisation	-936	1'621
Variation dettes résultant de prestations	-65	-214
Variation autres dettes à court terme	428	-963
Variation passifs de régularisation	539	-200
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation (en kCHF)	2'519	573
Investissements immobilisations financières	-	-
Désinvestissements immobilisations financières	5	146
Investissements immobilisations corporelles	-437	-330
Désinvestissements immobilisations corporelles	44	27
Flux de fonds prov. d'investissements/désinvestissements (en kCHF)	-388	-157
Variation dettes financières à court terme	-4'500	1'000
Variation dettes financières à long terme	-	-
Flux de fonds provenant de l'activité de financement (en kCHF)	-4'500	1'000
Variation des liquidités (en kCHF)	-2'369	1'416
État initial 1.1	7'918	6'502
État final 31.12	5'549	7'918
État de la variation des liquidités (en kCHF)	-2'369	1'416



4. Tableau de variation du capital

	Existant initial	Attribution résultat financier	Dotation	Transferts de fonds internes	Utilisation	Total variation	Existant final
Moyens provenant de fonds							
2024 (en kCHF)							
Fonds des parrainages	2'275	-	804	-	-796	8	2'284
Fonds pour personnes handicapées mentales et leur famille	4'816	-	-	-	-141	-141	4'675
Fonds pour enfants handicapés du canton de Vaud	2'930	37	6	-	-12	31	2'961
Fonds de fluctuation envers l'OFAS (PAH)	-368	-	302	-	-	302	-66
Fonds de compensation (art. 74 LAI)	1'871	-	725	254	-1'810	-830	1'041
Fonds Loisirs pour personnes handicapées du canton de Vaud	1'202	15	-	-	-5	10	1'212
Fonds pour moyens auxiliaires	2'184	-	202	-	-69	134	2'318
Fonds für ältere Behinderte Kanton Zürich	1'962	-	-	-	-228	-228	1'734
Fonds travail social PI VD	1'333	17	40	-	-3	54	1'387
Fonds Haller pour aide directe	622	134	-	-	-	134	756
Autres fonds spéciaux	13'183	46	1'605	-254	-1'852	-455	12'728
Total fonds spéciaux	29'735	248	2'880	-	-4'119	-991	28'744
Fonds pour la formation professionnelle des personnes handicapées	1'943	24	-	-	-87	-63	1'880
Fonds für ältere Behinderte Kanton Zürich	1'169	-	-	-	-	-	1'169
Autres fonds soumis à l'usufruit	2'265	-	-	-	-	-	2'265
Total fonds soumis à l'usufruit	5'377	24	-	-	-87	-63	5'314
Capital des fonds affectés	37'387	272	3'685	-	-5'002	-1'045	36'342
2025 (en kCHF)							
Fonds des parrainages	2'284	-	942	-	-558	384	2'668
Fonds pour personnes handicapées mentales et leur famille	4'675	-	-	-55	-14	-69	4'606
Fonds pour enfants handicapés du canton de Vaud	2'961	37	0	-	-48	-10	2'950
Fonds de fluctuation envers l'OFAS (PAH)	-66	-	219	-	-	219	152
Fonds de compensation (art. 74 LAI)	1'041	-	307	-	-676	-369	672
Fonds Loisirs pour personnes handicapées du canton de Vaud	1'212	15	0	-	-31	-16	1'196
Fonds pour moyens auxiliaires	2'318	-	211	-	-42	170	2'488
Fonds für ältere Behinderte Kanton Zürich	1'734	-	12	-	-137	-125	1'609
Fonds travail social PI VD	1'387	18	85	-	-	103	1'490
Fonds Haller pour aide directe	756	49	-	-	-	49	805
Autres fonds spéciaux	12'728	61	2'262	55	-2'037	341	13'069
Total fonds spéciaux	28'744	180	3'097	-	-2'984	293	29'037
Fonds pour la formation professionnelle des personnes handicapées	1'880	23	-	-	-39	-16	1'864
Fonds für ältere Behinderte Kanton Zürich	1'169	-	-	-	-	-	1'169
Autres fonds soumis à l'usufruit	2'265	-	-	-	-	-	2'265
Total fonds soumis à l'usufruit	5'314	23	-	-	-39	-16	5'298
Capital des fonds affectés	36'342	203	4'039	-	-3'581	661	37'003



Les fonds affectés dont le montant s'élève à plus de 1 million de francs sont indiqués individuellement. Tous les fonds ayant une valeur inférieure à 1 million de francs figurent sous « autres fonds spéciaux » ou sous « autres fonds soumis à l'usufruit ». Une autre énumération suivant des critères pertinents, tels que l'affectation du fonds, n'est pas possible.

Les attributions aux fonds sont plus élevées que les produits affectés de la récolte de fonds, car elles comprennent des fonds affectés non encore utilisés des pouvoirs publics (subventions de l'OFAS et des cantons) et des remboursements. Le transfert de fonds interne durant l'exercice concerne le service de promotion de l'autoreprésentation dans le canton de Saint-Gall.

Le « fonds de fluctuation envers l'OFAS (PAH) » correspond aux fonds non épuisés du fonds fédéral « Prestations d'aide aux personnes en situation de handicap PAH » que Pro Infirmis gère sous mandat pour l'aide directe aux clientes et clients concernés. L'existant final au 31.12.2025 de 152 kCHF constitue une dette envers l'OFAS.

	Existant initial	Attribution résultat financier	Dotation	Transferts de fonds internes	Utilisation	Total variation	Existant final
Moyens provenant du financement propre							
2024 (en kCHF)							
Fonds d'innovation	4'675	-	650	-	-430	220	4'895
Autre capital lié	2'671	-	1'194	-	-18	1'176	3'847
Total capital lié	7'346	-	1'843	-	-448	1'396	8'741
Capital libre	35'917	-	1'894	-	-	1'894	37'810
Capital de l'organisation	43'262	-	3'737	-	-448	3'289	46'552
2025 (en kCHF)							
Fonds d'innovation	4'895	-	436	-	-322	114	5'009
Autre capital lié	3'847	-	-	-	-26	-26	3'821
Total capital lié	8'741	-	436	-	-348	88	8'830
Capital libre	37'810	-	5'068	-	-	5'068	42'878
Capital de l'organisation	46'552	-	5'504	-	-348	5'156	51'708

5. Bases de la présentation des comptes



5.1 Généralités

Les comptes annuels de l'ensemble de l'organisation Pro Infirmis, présentés ici, ont été établis conformément aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'organisation et sont conformes aux dispositions légales suisses, aux statuts de Pro Infirmis et aux standards de la fondation Zewo (service suisse de certification pour les organisations d'utilité publique qui récoltent des dons). Les principes généraux d'évaluation selon le cadre conceptuel des Swiss GAAP RPC, en particulier la recommandation RPC 21, ont été appliqués.

5.2 Consolidation et périmètre de consolidation/continuité

Les comptes individuels de l'association Pro Infirmis reflètent la consolidation des treize directions cantonales, du siège principal de Pro Infirmis, de la subvention fédérale PAH (Prestations d'aide aux personnes en situation de handicap), ainsi que de deux fonds qui, pour des raisons administratives, font l'objet de comptabilités séparées.

Les comptes consolidés intègrent les fondations « Charlotte und Hans Haller Stiftung » et « Marchesa Esther Medici del Vascello Stiftung », car leurs conseils de fondation respectifs sont occupés en majorité par des collaboratrices et collaborateurs ou des représentants d'organes de Pro Infirmis.

La consolidation est effectuée sur la base des différentes clôtures, après vérification de celles-ci. Les clôtures reposent sur des principes d'établissement du bilan et d'évaluation uniformes, valables pour chacune d'elles. Les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale.

5.3 Organisations/personnes/institutions liées

D'un point de vue historique, Pro Infirmis entretient une relation étroite avec la fondation Profil, qui avait à l'origine été fondée par Pro Infirmis. Pro Infirmis est représentée au Conseil de fondation de Profil par trois membres sur huit. Elle a conclu un contrat de prestations avec Profil. Durant l'exercice, aucune transaction importante n'a eu lieu avec les autres organisations liées.

6. Principes d'évaluation et commentaires

De manière générale, on applique aux comptes annuels le principe du coût d'acquisition ou de production. Ce principe repose sur la règle de l'évaluation séparée des actifs et des passifs. Les principes les plus importants en matière d'établissement du bilan sont présentés ci-après. Lorsque l'évaluation s'écarte des principes, cette exception donne lieu à un commentaire. La comptabilité est tenue en francs suisses. Les actifs et les passifs en monnaies étrangères sont convertis aux cours de clôture des devises à la date du bilan.

6.1 Bilan consolidé

Actifs circulants

Les actifs circulants renferment uniquement des postes à court terme qui viennent à échéance dans un délai de douze mois au plus à compter de la date du bilan.

1 Liquidités

Les soldes en caisse, sur les comptes PostFinance ou bancaires sont évalués à leur valeur nominale. Les liquidités renferment les postes suivants :

	31.12.2025	31.12.2024
Caisses	59	64
PostFinance	1'484	2'113
Comptes bancaires	4'006	5'741
Total kCHF	5'549	7'918

2 Titres

Les titres renferment des placements de capitaux réalisables à court terme, sous forme d'actions et d'obligations. L'évaluation est effectuée à la valeur vénale selon le relevé de dépôt. En 2025, la performance nette a été de 3,7 % (année précédente 7,7 %).

	31.12.2025	31.12.2024
Total kCHF	77'212	73'128

3 Créances résultant de prestations

Les créances résultant de prestations renferment les postes suivants :

	31.12.2025	31.12.2024
Envers des tiers	3'570	3'383
Envers des client-es	320	401
Envers des collaboratrices et collaborateurs	6	4
Provenant d'avances pour véhicules	-	-
Du croire	-69	-62
Total kCHF	3'827	3'726

Le du croire est estimé de manière forfaitaire à 2 % des créances en souffrance au 31 décembre. Conformément aux Swiss GAAP RPC, cette manière de calculer le du croire est admise si elle reflète de manière fiable le total des pertes potentielles. Cela vaut notamment pour les créances en souffrance portant sur de petits montants et aux objets très hétérogènes, comme c'est le cas chez Pro Infirmis.

4 Autres créances à court terme

Les autres créances à court terme renferment les garanties de loyer versées par Pro Infirmis ainsi que les créances d'impôt anticipé.

	31.12.2025	31.12.2024
Garanties de loyer	313	308
Créances impôt anticipé	83	122
Total kCHF	396	430

5 Stocks

Les stocks renferment les postes suivants :

	31.12.2025	31.12.2024
Véhicules transformés pour personnes handicapées	93	108
Eurokey	41	88
Stock marchandises projet d'inclusion restaurant Locarno	24	22
Total marchandises	157	218
Matériel de bureau	15	13
Total fournitures d'exploitation	15	13
Total kCHF	172	231

6 Actifs de régularisation

Ce poste contient les régularisations des subventions des cantons et des communes, les dépenses pour l'exercice suivant, payées à l'avance, les régularisations relatives aux assurances sociales, ainsi que les produits exigibles sur la base des prestations fournies en 2025.

	31.12.2025	31.12.2024
Subventions des cantons et des communes	1'112	746
Autres dépenses payées à l'avance	706	448
Assurances sociales	339	285
Autres produits à recevoir	360	103
Total kCHF	2'517	1'581

Actifs immobilisés

7 Immobilisations financières

Pro Infirmis accorde des prêts de durée limitée à des clientes et clients ou à des organisations tierces, prêts destinés au financement de projets compatibles avec les buts qu'elle poursuit.

	31.12.2025	31.12.2024
Créances à long terme envers des institutions	153	158
Total kCHF	153	158

8 Immobilisations corporelles meubles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée des amortissements nécessaires du point de vue de l'exploitation. Les amortissements s'effectuent de manière linéaire, sur la base de la durée d'utilisation estimée des objets. La durée de vie ou d'amortissement estimée est la suivante :

Mobilier /installations	10 ans
Informatique, installations de communication, divers	5 ans
Véhicules	8 ans
Équipement et installations fixes	10 ans

	Mobilier et installations	Informatique, installations de communication, divers	Véhicules	Équipement et installations fixes	Total
Valeur comptable nette 1.1.2024 (en kCHF)	845	1'294	239	1'123	3'502
Valeurs d'acquisition					
État 1.1	3'575	8'159	773	3'584	16'091
Entrées	51	119	26	135	330
Sorties	-275	-18	-43	-375	-712
État 31.12	3'350	8'260	755	3'343	15'708
Amortissements cumulés					
État 1.1	2'730	6'865	534	2'460	12'589
Amortissements	214	662	50	236	1'162
Sorties	-269	-4	-43	-356	-671
État 31.12	2'675	7'523	541	2'341	13'080
Valeur comptable nette 31.12.2024	676	737	214	1'002	2'629

	Mobilier et installations	Informatique, installations de communication, divers	Véhicules	Équipement et installations fixes	Total
Valeur comptable nette 1.1.2025 (en kCHF)	676	737	214	1'002	2'629
Valeurs d'acquisition					
État 1.1	3'350	8'260	755	3'343	15'708
Entrées	50	231	5	151	437
Sorties	-1	-3	-116	-16	-136
État 31.12	3'399	8'488	644	3'478	16'009
Amortissements cumulés					
État 1.1	2'675	7'523	541	2'341	13'080
Amortissements	184	456	49	209	898
Sorties	-	-	-96	-	-96
État 31.12	2'859	7'979	494	2'550	13'882
Valeur comptable nette 31.12.2025	540	509	150	928	2'127

9 Immobilisations corporelles immeubles

Les immeubles d'exploitation sont évalués à la valeur d'achat, diminuée des amortissements nécessaires du point de vue de l'exploitation. Les immeubles utilisés à diverses fins (utilisation propre/location à des tiers) sont classés, soit parmi les immeubles d'exploitation, soit parmi les immeubles de rendement, en fonction de leur utilisation prépondérante.

Les amortissements s'effectuent de manière linéaire, sur la base de la durée d'utilisation estimée des objets. Pour les immeubles d'exploitation et hors exploitation, la durée de vie ou d'amortissement estimée est de 50 ans.

Les terrains ne sont pas amortis. Tous les postes sont contrôlés chaque année pour déceler d'éventuelles dépréciations d'actifs. Dans le cas des propriétés par étage, on renonce à faire figurer la valeur du terrain séparément.

Une partie des immeubles est grevée de prêts garantis par des gages immobiliers et d'une hypothèque fixe, pour un montant total de 15'000 kCHF (année précédente 15'000 kCHF). La valeur comptable de ces immeubles se monte à 19'247 kCHF (année précédente 19'585 kCHF).

Le poste « Terrains non bâtis » renferme essentiellement des terrains loués en droit de superficie sur le long terme à des tiers. Ces terrains ont été légués à Pro Infirmis dans le cadre d'une succession.

	Bâtiments d'exploitation	Bien-fonds d'exploitation	Bâtiments hors exploitation	Bien-fonds hors exploitation	Terrains non bâtis	Total
Valeur comptable nette 1.1.2024 (en kCHF)	7'093	3'414	9'601	3'267	7'595	30'970
Valeurs d'acquisition						
État 1.1	9'310	3'414	11'588	3'267	7'595	35'174
Entrées	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-
État 31.12	9'310	3'414	11'588	3'267	7'595	35'174
Amortissements cumulés						
État 1.1	2'217	-	1'987	-	-	4'204
Amortissements	187	-	233	-	-	420
Sorties	-	-	-	-	-	-
État 31.12	2'404	-	2'220	-	-	4'624
Valeur comptable nette 31.12.2024	6'906	3'414	9'368	3'267	7'595	30'550

	Bâtiments d'exploitation	Bien-fonds d'exploitation	Bâtiments hors exploitation	Bien-fonds hors exploitation	Terrains non bâtis	Total
Valeur comptable nette 1.1.2025 (en kCHF)	6'906	3'414	9'368	3'267	7'595	30'550
Valeurs d'acquisition						
État 1.1	9'310	3'414	11'588	3'267	7'595	35'174
Entrées	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-
État 31.12	9'310	3'414	11'588	3'267	7'595	35'174
Amortissements cumulés						
État 1.1	2'404	-	2'220	-	-	4'624
Amortissements	188	-	233	-	-	421
Sorties	-	-	-	-	-	-
État 31.12	2'592	-	2'453	-	-	5'045
Valeur comptable nette 31.12.2025	6'718	3'414	9'135	3'267	7'595	30'129

Capitaux étrangers à court terme**10 Dettes financières à court terme**

Ce poste concerne un montant emprunté pour faire face à un manque de liquidité ponctuel.

	31.12.2025	31.12.2024
Dettes bancaires à court terme (avance à terme fixe)	10'000	14'500
Total kCHF	10'000	14'500

Le portefeuille de titres sert de garantie envers la banque.

11 Dettes à court terme résultant de prestations

La position « dettes envers des clientes et clients » renferme essentiellement des garanties de paiement dont le montant n'a pas encore été versé.

	31.12.2025	31.12.2024
Dettes envers des clientes et clients	1'064	1'122
Paiements anticipés de clientes et clients	36	43
Total kCHF	1'100	1'165

12 Autres dettes à court terme

Ce poste renferme les dettes envers les fournisseurs, les assurances sociales, les cantons, les communes et l'Administration fédérale des contributions.

	31.12.2025	31.12.2024
Dettes envers des tiers	2'566	2'154
Dettes envers TVA, impôts à la source, ALFA	86	71
Total kCHF	2'652	2'224

13 Provisions à court terme

Les provisions à court terme se composent des éléments suivants :

	Ventes et prestations
Provisions au 31.12.2023 (en kCHF)	265
Formation	-
Dissolution	-105
Provisions au 31.12.2024 (en kCHF)	160
Formation	185
Dissolution	-63
Provisions au 31.12.2025 (en kCHF)	282

14 Passifs de régularisation

Ce poste renferme les salaires du personnel rémunéré à l'heure et les factures de fournisseurs à payer pour l'année 2025, les régularisations relatives aux assurances sociales, ainsi que les subventions des cantons et d'autres produits déjà reçus pour des prestations à fournir l'exercice suivant.

	31.12.2025	31.12.2024
Salaires à verser	842	843
Factures de fournisseurs à régler	653	226
Assurances sociales	18	37
Subventions des cantons pour l'année suivante	189	20
Produits pour prestations année suivante	17	55
Total kCHF	1'719	1'180

Capitaux étrangers à long terme**15 Dettes financières à long terme**

Ce poste se compose uniquement d'hypothèques pour les immeubles appartenant à l'organisation. Il a été augmenté en 2024 pour générer des liquidités.

	31.12.2025	31.12.2024
Hypothèque à taux fixe de 2,4 % et durée résiduelle de moins de 5 ans	5'000	5'000
Hypothèques Saron à taux variable et durée indéterminée	10'000	10'000
Total kCHF	15'000	15'000

16 Provisions à long terme

Les provisions à long terme se composent des éléments suivants :

	Total	Vacances et heures suppl.	Non-atteinte LAI art.74	Initiative pour l'inclusion
Provisions au 31.12.2023 (en kCHF)	1'841	1'841	-	-
Formation	1'570	-	1'250	320
Dissolution	-184	-184	-	-
Provisions au 31.12.2024 (en kCHF)	3'227	1'657	1'250	320
Formation	-	-	-	-
Dissolution	-609	-130	-379	-100
Provisions au 31.12.2025 (en kCHF)	2'618	1'527	871	220

Étant donné que Pro Infirmis est exemptée d'impôts, les provisions ne renferment pas d'impôts latents.

17 Capital des fonds

	31.12.2025	31.12.2024
Fonds des parrainages	2'668	2'284
Total fonds spéciaux	29'037	28'744
Total fonds soumis à l'usufruit	5'298	5'314
Total kCHF	37'003	36'342

Les fonds dont le montant s'élève à plus de 1 million de francs sont énumérés au chapitre 4, « Tableau de variation du capital ». Les actifs de Pro Infirmis qui constituent le capital des fonds affiché au bilan ne sont pas librement disponibles. Les moyens nécessaires au but des fonds sont pris en compte dans la planification des liquidités de Pro Infirmis, et sont ainsi garantis. Il a donc été renoncé à afficher séparément les actifs concernés.

18 Capital de l'organisation

	31.12.2025	31.12.2024
Fonds d'innovation	5'009	4'895
Autre capital lié	3'821	3'847
Capital libre	42'878	37'810
Total kCHF	51'708	46'552

L'augmentation du capital de l'organisation durant l'exercice est due au résultat positif de 5'156 kCHF. Le fonds d'innovation a pour but le financement de projets novateurs, internes ou externes à Pro Infirmis, qui bénéficient aux personnes en situation handicap (+114 kCHF). Finalement, 5'068 kCHF ont pu être attribués au capital libre. Pour plus de détails, voir chapitre 4, « Tableau de variation du capital ».

6.2 Compte d'exploitation consolidé**19 Produits de la récolte de fonds**

Les produits de la récolte de fonds se composent des éléments suivants :

	2025	2024
Contributions	170	424
Dons/récolte de fonds non affectés	11'887	12'152
Dons/récolte de fonds affectés	994	859
Dons majeurs non affectés	1'687	1'554
Dons majeurs affectés	1'805	1'426
Apports provenant de successions non affectées	2'955	2'817
Total kCHF	19'498	19'233

20 Subventions AI

Dans le cadre d'un contrat de prestations selon l'art. 74 LAI, Pro Infirmis fournit, en tant qu'organisation faîtière, des prestations sur mandat de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Ces prestations sont réglementées notamment par la « circulaire sur les subventions aux organisations de l'aide privée aux personnes handicapées ». Elles comprennent le conseil aux personnes en situation de handicap et à leurs proches, la mise en relation avec des services d'aide, l'accompagnement à domicile, le conseil en construction sans obstacles, la consultation juridique et d'autres services, et sont fournies par Pro Infirmis ou des organisations sous-contractantes. Les subventions AI que Pro Infirmis transmet à ces organisations partenaires sont comptabilisées en chiffres bruts, avec une contre-écriture au poste « charges clients et organisations handicap » (voir chiffre 25). Au cours de l'exercice 2024, les objectifs du contrat principal (art. 74 LAI) n'ont pas été atteints pour un montant de 1'250 kCHF. Ce montant a été mis de côté et est utilisé pour les prestations de la période contractuelle en cours (cf. chiffre 16). Cela correspond pour 2025 à une dissolution de provisions de 379 kCHF. De plus, Pro Infirmis coordonne et fournit l'aide directe aux personnes en situation de handicap, selon la « circulaire concernant les prestations des institutions d'utilité publique au sens des art. 17 et 18 LPC ».

	2025	2024
Subventions AI contrat principal (art. 74 LAI)	33'849	31'523
Subventions AI (art. 74 LAI) partenaires	9'768	9'994
Subventions AI PAH (art. 17 LPC)	13'600	14'946
Total kCHF	57'217	56'464

21 Produits des prestations

Les produits des prestations se composent des éléments suivants :

	2025	2024
Accompagnement à domicile	3'562	4'012
Services de relève	1'544	1'679
Écoles d'autonomie	1'004	1'112
Projet d'inclusion restaurant Locarno	1'051	1'117
Divers	851	779
Formation pour adultes	390	456
Soutien administratif	108	190
Conseil spécialisé en assistance	564	427
Prestations pour des tiers	643	637
Loisirs/cours	216	215
Centres de jour	379	334
Conseil en construction sans obstacles	383	325
Services de transport	189	159
Total kCHF	10'884	11'441

22 Subventions de la Confédération, des cantons et des communes

Dans le cadre de contrats de prestations cantonaux, Pro Infirmis offre aux personnes en situation de handicap et à leurs proches un soutien dans des domaines tels que la gestion du quotidien, le logement, les transports, la formation, le travail et les loisirs, conformément aux directives des cantons. Au niveau communal également (villes), il existe des offres définies par contrat et financées par les entités locales.

	2025	2024
Subventions des cantons	21'352	19'457
Subventions des communes	1'320	1'239
Subventions de la Confédération	190	75
Total kCHF	22'862	20'771

23 Autres produits

Ce poste renferme les éléments suivants :

	2025	2024
Autres produits des prestations	2'497	3'214
Produits des immeubles d'exploitation	136	129
Résultat provenant de créances	-34	-17
Total kCHF	2'599	3'326

24 Charges de personnel

	2025	2024
Salaires	52'486	53'259
Charges d'assurances sociales	12'510	12'933
Autres charges de personnel	1'739	1'683
Prestations de travail de tiers	3'897	3'893
Total kCHF	70'632	71'768

Les charges d'assurances sociales, incluses dans les charges de personnel, se composent des éléments suivants :

	2025	2024
AVS/AI/APG/AC	3'376	3'442
ALFA + allocation d'entretien	1'236	1'271
Caisse de pensions	6'633	6'936
Assurance-accidents	337	344
Assurance d'indemnités journalières de maladie	928	940
Total kCHF	12'510	12'933

25 Charges pour clients et organisations du handicap

Les charges pour les clientes et clients et les organisations du secteur du handicap se composent des éléments suivants :

	2025	2024
Prestations d'aide aux personnes en situation de handicap (PAH)	12'627	14'096
Subventions AI aux organisations sous-contractantes	9'729	9'815
Charges ordinaires pour prestations d'aide	1'554	1'898
Contributions aux organisations du handicap	532	1'089
Charges de transport	1'004	983
Achat marchandises projet d'inclusion restaurant Locarno	440	452
Écoles d'autonomie et centres de jour	132	149
Divers	219	228
Total kCHF	26'237	28'711

Concernant les subventions AI aux organisations sous-contractantes, voir chiffre 20.

26 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation renferment les éléments suivants :

	2025	2024
Charges de locaux	4'748	4'758
Entretien immobilisations corporelles meubles	275	165
Charges de véhicules et de transport	170	197
Charges administration	2'245	2'263
Charges informatiques	2'576	3'118
Charges publicité et communication	2'133	2'396
Autres charges d'exploitation	109	114
Charges immeubles d'exploitation	318	424
Total kCHF	12'574	13'436

27 Amortissements des immobilisations d'exploitation

Les amortissements sont détaillés dans les tableaux des immobilisations aux chiffres 8 et 9.

28 Résultat financier

Le résultat financier se compose des éléments suivants :

	2025	2024
Autres produits financiers	8	69
Produits des titres	928	1'199
Gain de cours sur titres, réalisé	1'367	856
Gain de cours sur titres, non réalisé	2'399	4'533
Total résultat financier	4'702	6'657
Frais de tenue de dépôt/de compte	-285	-311
Charges financières pour financement par tiers	-75	-245
Perte de cours sur titres, réalisée	-1'448	-51
Perte de cours sur titres, non réalisée	-243	-614
Total charges financières	-2'051	-1'221
Total kCHF	2'651	5'436

29 Résultat des immeubles hors exploitation

Le résultat des immeubles hors exploitation se compose des éléments suivants :

	2025	2024
Produits des immeubles hors exploitation	1'525	1'535
Charges des immeubles hors exploitation	-490	-458
Amortissements des immeubles hors exploitation	-233	-233
Total kCHF	801	844

30 Autre résultat sans rapport avec les prestations

	2025	2024
Bénéfice vente immobilisations corporelles meubles	7	-
Perte vente immobilisations corporelles meubles	-1	-13
Total résultat vente immobilisations corporelles d'exploitation	6	-13
Charges/produits exceptionnels *	-188	10
Charges/produits hors exploitation	15	-
Total résultat exceptionnel/hors exploitation	-172	10
Total kCHF	-166	-3

* Reprise au 1.1.2026 du centre de jour de Gerlafingen par la fondation Alte Schmitte.

31 Variation du capital des fonds

Les fonds sont énumérés au chapitre 4, « Tableau de variation du capital ».

	2025	2024
Attribution	-4'242	-3'957
Prélèvement	3'581	5'002
Total kCHF	-661	1'045

32 Résultat annuel avant attribution/prélèvement sur capital de l'organisation

L'exercice 2025 boucle sur un bénéfice de CHF 5,2 millions. CHF 5 millions sont attribués au capital libre (voir aussi chiffre 18, « Capital de l'organisation »).

	2025	2024
Résultat annuel kCHF	5'156	3'289
Attribution/prélèvement capital lié	88	1'396
Attribution/prélèvement capital libre	5'068	1'894

6.3 Tableau de financement consolidé

Le tableau de financement présente le flux des fonds : il montre la variation des liquidités.

Il fait état des opérations d'autofinancement, de financement par des capitaux étrangers et d'investissement. Les investissements ainsi que les mouvements financiers effectifs y figurent sous la forme de chiffres bruts. Les influences résultant de la consolidation sont éliminées.

7. Autres indications

Toutes les autres indications relatives à la présente annexe selon les RPC qui ne résultent pas directement des comptes annuels et des commentaires figurent ci-après.

7.1 Charges selon Swiss GAAP RPC 21, chiffre 22

Les charges de la récolte de fonds et les charges administratives ont été évaluées selon la méthode de la Zewo. Les charges administratives s'élèvent à 14'071 kCHF (année précédente 15'662 kCHF) (sans les subsides aux autres organisations d'aide). Les charges de collecte de dons et de publicité pour la récolte de fonds se montent à 7'138 kCHF (année précédente 7'196 kCHF).

7.2 Indemnités destinées aux membres du comité et de la direction

Les membres du comité reçoivent une indemnité forfaitaire par année et des jetons de présence pour chaque séance. Au cours de l'exercice 2025, les versements correspondant à ces indemnités se sont élevés à 92 kCHF (année précédente 85 kCHF). Sont contenues dans cette somme les indemnités de 15 kCHF par personne à la coprésidence, soit au total 30 kCHF (année précédente 30 kCHF). Les frais sont remboursés séparément sur la base des coûts effectifs. Les organes dirigeants ne bénéficient d'aucune autre indemnité. La masse salariale des sept (année précédente six) membres de la direction s'est élevée en 2025 à 1'211 kCHF (année précédente 999 kCHF).

Cette augmentation est principalement due à la restructuration de la direction et au paiement, durant l'exercice, de travail supplémentaire.

7.3 Prestations gratuites

Pro Infirmis a bénéficié en 2025 d'environ 11'800 heures de travail fourni par des bénévoles, dont une grande partie dans les cantons du Tessin et de Zurich. Ce chiffre ne comprend pas la collaboration des membres des comités cantonaux, qui s'engagent eux aussi à titre honorifique pour Pro Infirmis.

7.4 Transactions de donation et d'échange

En 2025, Pro Infirmis n'a pas effectué de transactions de donation ou d'échange importantes qui n'aient pas été enregistrées.

7.5 Opérations hors bilan

Les dettes suivantes au 31.12.2025, qui ne figurent pas au bilan, découlent de contrats de location à long terme :

	2025	2024
	kCHF	kCHF
Durée résiduelle de 1 à 2 ans	6'320	6'918
Durée résiduelle de 2 à 5 ans	4'040	5'030
Durée résiduelle de plus de 5 ans	3'130	3'930

En outre, 313 kCHF (année précédente 308 kCHF) sont déposés sur des comptes de garantie de loyer.

Comme garantie pour les dettes financières à court terme de 10'000 kCHF (année précédente 14'500 kCHF), des titres ont été mis en gage auprès de la banque.

7.6 Indications sur les engagements de prévoyance au sens de la RPC 16

	2025	2024
	kCHF	kCHF
Excédent/sous-couverture selon comptes annuels	55'887	48'966
dont fonds libres	7'567	1'547
Engagement économique de l'organisation	–	–
Contributions délimitées en fonction de la période	6'633	6'936
Charges de prévoyance dans charges de personnel	6'633	6'936

La caisse de pensions de l'association Pro Infirmis est gérée par une fondation propre à l'organisation ; elle est basée sur des plans de prévoyance avec primauté des cotisations. Au 31.12.2025, le personnel actif de Pro Infirmis Suisse comptait 730 personnes affiliées à la fondation (année précédente 756). La créance nette envers la caisse de pensions s'élève à 42 kCHF au 31.12.2025. Au 31.12.2025, le taux de couverture des avoirs de vieillesse atteignait 122,0% (31.12.2024: 119,6%), compte tenu des réserves pour fluctuation des cours et du capital de fondation (pas de réserve de contributions de l'employeur).

7.7 Événements après le jour du bilan

Nous n'avons connaissance d'aucun événement advenu après le jour du bilan qui pourrait avoir une influence sur les comptes annuels 2025.

7.8 Indications sur la réalisation d'une analyse des risques

Le comité de Pro Infirmis a édicté des règles et principes de la gestion des risques. En outre, les responsabilités en matière de gestion des risques ont été définies. Les membres du comité et de la direction ont procédé à l'analyse des risques en 2025 conformément à la politique de risque de Pro Infirmis. Le 2 décembre 2025, le comité a pris connaissance du rapport sur les risques présenté par la directrice et a émis un avis positif. Des mesures ont été définies pour parer de façon adéquate aux risques identifiés.

7.9 Dettes non portées au bilan

La subvention AI pour les prestations fournies selon l'art. 74 LAI est liée. Au moment de la clôture annuelle, il n'était pas encore connu si des moyens devaient être déposés dans un fonds selon art. 74 LAI et, le cas échéant, quel montant.

CONVISA®

Rapport de l'organ de révision à l'assemblée des délégués de

Pro Infirmis, Zürich

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Pro Infirmis (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2025, le compte de résultat consolidé, le tableau de variation du capital consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Conformément à la Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont pas soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2025 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Bureau. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, les comptes consolidés et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

CONVISA Revisions AG | Wirtschaftsprüfung

Herrengasse 14 | 6430 Schwyz | +41 41 810 48 60 | info@convisa.ch | convisa.ch

CONVISA®

Responsabilités du Bureau relatives aux comptes consolidés

Le Bureau est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation du groupe ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Au lieu de reprendre le texte sur fond gris ci-après dans le rapport d'audit, il est possible de renvoyer à une annexe du rapport d'audit ou au site Internet d'EXPERTSuisse (<https://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>) contenant la description des responsabilités incombant à l'organe de révision.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 69b CC en relation avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Bureau.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Schwyz, le 23 mars 2026

CONVISA Revisions AG



Marcel Aeberhard
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable



Reto Büeler
Expert-réviseur agréé

Annexes:

– Comptes annuels consolidés

Comptes individuels de l'association Pro Infirmis



9. Bilan de l'association

	31.12.2025	31.12.2024
Actifs (en kCHF)		
Liquidités	5'499	7'890
Titres	76'284	72'211
Créances résultant de prestations	3'827	3'726
Autres créances à court terme	392	426
Stocks	172	231
Actifs de régularisation	2'517	1'581
Actifs circulants	88'691	86'065
Immobilisations financières	153	158
Immobilisations corporelles meubles	2'127	2'629
Immobilisations corporelles immeubles	30'129	30'550
Actifs immobilisés	32'409	33'337
Total des actifs	121'100	119'402
Passifs (en kCHF)		
Dettes financières à court terme	10'000	14'500
Dettes à court terme résultant de prestations	1'100	1'165
Autres dettes à court terme	2'652	2'224
Provisions à court terme	282	160
Passifs de régularisation	1'716	1'177
Capitaux étrangers à court terme	15'750	19'227
Dettes à long terme portant intérêt	15'000	15'000
Autres dettes financières à long terme parties liées	3'552	3'503
Provisions à long terme	2'618	3'227
Capitaux étrangers à long terme	21'170	21'730
Capital des fonds affectés	35'218	34'639
Total capitaux étrangers	72'138	75'596
Capital lié (avant attribution/prélèvement)	8'741	7'346
Capital acquis (report de l'année précédente)	35'065	33'172
Résultat annuel	5'156	3'289
Capital de l'organisation	48'962	43'806
Total des passifs	121'100	119'402

10. Compte d'exploitation de l'association

	2025	2024
Produits d'exploitation (en kCHF)		
Produits de la récolte de fonds	19'413	19'233
Subventions AI	57'217	56'464
Produits des prestations	10'884	11'441
Subventions des cantons et des communes	22'862	20'711
Autres produits	2'624	3'351
Total des produits d'exploitation	113'000	111'259
Charges d'exploitation (en kCHF)		
Charges de personnel	-70'632	-71'768
Charges pour clients et organisations du handicap	-26'071	-28'568
Autres charges d'exploitation	-12'570	-13'433
Amortissements des immobilisations d'exploitation	-1'087	-1'349
Total des charges d'exploitation	-110'360	-115'118
Résultat d'exploitation en kCHF	2'640	-3'859
Produits financiers	4'415	6'281
Charges financières	-1'955	-1'162
Résultat financier	2'460	5'119
Produits des immeubles hors exploitation	1'524	1'535
Charges des immeubles hors exploitation	-723	-691
Résultat des immeubles hors exploitation	801	844
Autre résultat sans rapport avec les prestations	-166	-3
Résultat avant variation du capital des fonds en kCHF	5'735	2'100
Variation du capital des fonds	-579	1'189
Résultat annuel avant attribution/prélèvement sur capital de l'organisation en kCHF	5'156	3'289

11. Bases de la présentation des comptes

Les comptes de l'association Pro Infirmis sont établis conformément aux dispositions du droit suisse en matière de présentation des comptes (CO). Les principaux postes de clôture sont inscrits au bilan de la manière suivante :

Titres : les titres figurent au bilan à la valeur boursière.

Immobilisations corporelles immeubles : les immeubles d'exploitation sont évalués à la valeur d'acquisition ou à la valeur vénale au moment de l'apport, diminuée des amortissements nécessaires du point de vue de l'exploitation. La durée de vie ou d'amortissement estimée est de 50 ans.

Le capital des fonds affectés est affiché dans le poste des capitaux étrangers.

12. Commentaires sur les postes du bilan et du compte d'exploitation

Titres

Les titres renferment des placements de capitaux réalisables à court terme, sous forme d'actions et d'obligations. En 2025, la performance nette a été de 3,7 % (année précédente 7,7 %). Le poste « titres gérés à titre fiduciaire » correspond à la fortune de la fondation Charlotte und Hans Haller. Une fois par année, la part correspondante du rendement total de la fortune de Pro Infirmis est soit créditée, soit imputée à la fondation.

	31.12.2025	31.12.2024
Titres réalisables à court terme	72'732	68'708
Titres gérés à titre fiduciaire	3'552	3'503
Total kCHF	76'284	72'211

Immobilisations corporelles immeubles

Les immobilisations corporelles immeubles figurant dans les comptes consolidés appartiennent entièrement à Pro Infirmis. Nous renvoyons donc au chapitre 6.1, chiffre 9. Une partie des immeubles est grevée d'hypothèques. La valeur comptable de ces immeubles se monte à 19'247 kCHF (année précédente 19'585 kCHF).

Dettes financières à court terme

Ce poste concerne un montant emprunté pour faire face à un manque de liquidité ponctuel.

Autres dettes à court terme

Ce poste renferme les dettes envers les fournisseurs, les assurances sociales, les cantons, les communes et l'Administration fédérale des contributions.

Autres dettes financières à long terme parties liées

Il s'agit là de la fortune de la fondation Charlotte und Hans Haller, gérée à titre fiduciaire.

Fonds affectés

	31.12.2025	31.12.2024
Fonds des parrainages	2'667	2'283
Fonds spéciaux	28'053	27'842
Fonds soumis à l'usufruit	4'498	4'514
Total kCHF	35'218	34'639

Les actifs de Pro Infirmis qui constituent le capital des fonds affiché au bilan ne sont pas librement disponibles. Les moyens nécessaires au but des fonds sont pris en compte dans la planification des liquidités de Pro Infirmis, et sont ainsi garantis. Il a donc été renoncé à afficher séparément les actifs concernés.

Charges de personnel

Les charges de personnel indiquées dans les comptes consolidés proviennent exclusivement de Pro Infirmis. Nous renvoyons donc au chapitre 6.2, chiffre 24.

Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation renferment les éléments suivants :

	31.12.2025	31.12.2024
Charges de locaux	4'748	4'758
Entretien immobilisations corporelles meubles	166	165
Charges de véhicules et de transport	169	195
Charges administration	2'351	2'260
Charges informatiques	2'576	3'118
Charges publicité	2'133	2'396
Autres charges d'exploitation	109	114
Charges immeubles d'exploitation	318	425
Total kCHF	12'570	13'433

Résultat des immeubles hors exploitation

Le résultat des immeubles se compose des éléments suivants :

	31.12.2025	31.12.2024
Produits des immeubles hors exploitation	1'525	1'535
Autres charges des immeubles hors exploitation	-490	-458
Amortissements des immeubles hors exploitation	-233	-233
Total kCHF	801	844

13. Autres indications

Pro Infirmis est une association. Son siège se trouve à Zurich. En 2025, Pro Infirmis comptait 512 postes à plein temps rémunérés au mois (année précédente : 520) et 90 postes à plein temps rémunérés à l'heure (année précédente : 93). Du fait de la composition, définie dans les statuts, de leurs conseils de fondation respectifs, les fondations « Charlotte und Hans Haller Stiftung » et « Marchesa Esther Medici del Vascello Stiftung » sont entièrement contrôlées par Pro Infirmis. Ces deux fondations ne sont pas incluses dans les comptes individuels de l'association Pro Infirmis. Les dettes suivantes au 31.12.2025, qui ne figurent pas au bilan, découlent de contrats de location à long terme :

	2025	2024
	kCHF	kCHF
Durée résiduelle de 1 à 2 ans	6'320	6'918
Durée résiduelle de 2 à 5 ans	4'040	5'030
Durée résiduelle de plus de 5 ans	3'130	3'930

En outre, 313 kCHF (année précédente 308 kCHF) sont déposés sur des comptes de garantie de loyer.

Comme garantie pour les dettes financières à court terme de 10'000 kCHF (année précédente 14'500 kCHF), des titres ont été mis en gage auprès de la banque. L'autre résultat sans rapport avec les prestations renferme divers petits postes hors période et extraordinaires (reprise du centre de jour de Gerlafingen par une nouvelle institution). Alors que les comptes individuels de l'association Pro Infirmis sont soumis aux dispositions du droit suisse en matière de présentation des comptes sur la base du Code des obligations, les comptes consolidés de Pro Infirmis sont présentés selon les Swiss GAAP RPC. Conformément à l'art. 961d, al. 1, CO, il a été renoncé aux mentions supplémentaires dans l'annexe, au tableau des flux de trésorerie et à l'établissement d'un rapport annuel.

CONVISA®

Rapport de l'organ de révision à l'assemblée des délégués de

Pro Infirmis, Zürich

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Pro Infirmis (l'association), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Bureau. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, les comptes consolidés et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

CONVISA Revisions AG | Wirtschaftsprüfung

Herrengasse 14 | 6430 Schwyz | +41 41 810 48 60 | info@convisa.ch | convisa.ch

CONVISA®

Responsabilités du Bureau relatives aux comptes annuels

Le Bureau est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Bureau est responsable d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'association à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Bureau a l'intention de liquider l'association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Au lieu de reprendre le texte sur fond gris ci-après dans le rapport d'audit, il est possible de renvoyer à une annexe du rapport d'audit ou au site Internet d'EXPERTSuisse (<https://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>) contenant la description des responsabilités incombant à l'organe de révision..

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 69b CC en relation avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Bureau.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Schwyz, le 23 mars 2026

CONVISA Revisions AG



Marcel Aeberhard
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable



Reto Büeler
Expert-réviseur agréé

Annexes:

– Comptes individuels de l'association Pro Infirmis

2 von 2



Nous remercions

nos clientes et clients pour leur confiance en notre travail et en notre organisation. Nous remercions nos donatrices et donateurs, les entreprises partenaires, les fondations donatrices, l'Office fédéral des assurances sociales, le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées, les cantons et les communes pour leur soutien généreux à nos prestations et projets. Merci aussi à nos collaboratrices et collaborateurs de leur engagement sans faille pour l'inclusion.

Impressum

Rédaction et édition
Pro Infirmis
Feldeggstrasse 71
8008 Zurich

Tél. 058 775 20 00
contact@proinfirmis.ch

IBAN CH96 0900 0000 8002 2222 8

[proinfirmis.ch](https://www.proinfirmis.ch)

Faites un don avec TWINT!

Scannez le code QR avec l'app TWINT

Confirmez le montant et le don

